Envoyé en préfecture le 18/11/2024
Reçu en préfecture le 18/11/2024
Publié le 20/11/2024
ID : 050-200056844-20241115-DEL2024_300-DE

Pôle attractivité et urbanisme durable
Direction urbanisme et foncier
Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2024_300
SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2024

31 - CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE VENTE D'UN TERRAIN AU CROUS DE NORMANDIE RUE MAX POL FOUCHET COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

Fort d'un développement industriel et économique, le territoire de l'agglomération du Cotentin accueille également chaque année de plus en plus d'étudiants.

Le CROUS de Normandie est résolu à répondre à la demande de logement face à la croissance des effectifs étudiants. De ce fait, la construction d'une résidence universitaire est envisagée sur la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, à proximité du restaurant universitaire, rue Max Pol Fouchet, sur les parcelles cadastrées 383 AD 859 et 860.

La parcelle 383 AD 859 appartient à la Ville de Cherbourg-en-Cotentin et la parcelle 383 AD 860 est propriété de l'Etat.

Une partie d'environ 95 m² de la parcelle sera à conserver par la Ville afin que cet espace demeure dans le domaine public. Il s'agit de places de stationnement utilisées par les riverains. Les frais de géomètre liés à la division de la parcelle 383 AD 859 seront à la charge de la Ville.

Aux termes de l'avis n°2024-50129-34771 rendu le 15 mai 2024 par le pôle d'évaluation domaniale de la direction immobilière de l'Etat, la valeur vénale dudit terrain a été fixée à trente-sept euros le mètre carré (37,00 €/m²) avec une marge d'appréciation de moins 10%.

Au regard de l'enjeu du développement de l'offre de logement étudiant sur le territoire, de l'intention du CROUS de remédier à l'absence de logements destinés aux étudiants boursiers à Cherbourg-en-Cotentin, constituant des enjeux d'intérêt général du territoire et compte tenu de la volonté de la municipalité d'accompagner le CROUS à cet effet par une aide financière, il est proposé au conseil municipal de consentir la vente du terrain susvisé à titre gratuit.

Concernant les autres modalités de la vente, le déclassement préalable de l'emprise foncière à céder ne sera pas nécessaire dans le cas présent en vertu de l'article L.3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Aussi, un pacte de préférence sera prévu au moment de la vente du terrain entre le CROUS et la Ville. Ainsi, si le CROUS, une fois propriétaire du terrain, décidait de le revendre pour quelque raison qu'il soit, alors la Ville serait prioritaire pour en faire l'acquisition.

Envoyé en préfecture le 18/11/2024
Reçu en préfecture le 18/11/2024
Publié le 20/11/2024
ID : 050-200056844-20241115-DEL2024_300-DE

Ceci exposé, le conseil municipal est invité à :

- accepter la vente par la Ville de Cherbourg-en-Cotentin au profit du CROUS de Normandie, à titre gracieux, du terrain cadastré 383 AD 859p et situé rue Max Pol Fouchet sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville ;
- autoriser le CROUS de Normandie, ou toute autre personne morale s'y substituant, à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme portant sur ce terrain, dès avant régularisation de l'acte notarié ;
- autoriser Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'avant-contrat éventuel, l'acte authentique de vente et toutes ses annexes, à recevoir par l'un des notaires associés de l'étude de Maîtres FONTANET & DUPONT-MANQUET à Cherbourg-en-Cotentin (50130), 4 rue Becquerel ;
- accepter la prise en charge par la Ville des frais de géomètre ;
- dire que la dépense liée aux frais de géomètre sera imputée au budget principal, ligne de crédit 42709 ;
- dire que la recette de la vente du terrain sera imputée au budget principal.

Vu l'avis favorable de la commission n° 3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : **18h34**		Nombre de votants : **52**	
Pour : **52**	Contre : **0**	Abstention : **0**	NPPV : **0**

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE
Signé électroniquement par : Benoit ARRIVE
Date de signature : 15/11/2024
Qualité : Président de séance

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ
Signé électroniquement par : Sylvie LAINE
Date de signature : 15/11/2024
Qualité : Secrétaire de séance

PJ : 1

Envoyé en préfecture le 18/11/2024
Reçu en préfecture le 18/11/2024
Publié le 20/11/2024
ID : 050-200056844-20241115-DEL2024_300-DE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche

Conseil municipal du 13 novembre 2024

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44
Date de la convocation et de son affichage : 31 octobre 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le treize octobre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 31 octobre 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit – BERHAULT Bernard (mandataire HULIN Bertrand jusqu'à son arrivée 19h24) - BERNARD Christian – BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud (arrivé à 17h32)- COUPÉ Stéphanie (mandataire LELONG Gilles jusqu'à son arrivée 19h25) - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine (mandataire HÉBERT Dominique à son départ à 19h00) – GRUNEWALD Martine - HAMON-BARBÉ Françoise - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (arrivée à 17h50) - HÉRY Sophie (mandataire FRANÇOISE Bruno jusqu'à son arrivée 19h13) - HULIN Bertrand (mandataire BERHAULT Bernard à son départ à 19h49) – ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel (arrivée à 17h21) – LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile – LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph – LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie (mandataire VARENNE Valérie jusqu'à son arrivée à 17h38) – LEMOINE Morgan - LEPOITTEVIN Gilbert – LEQUILBEC Frédérik (mandataire MARGUERITTE David jusqu'à son arrivée à 18h16) – MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (arrivée à 18h41) – MARGUERITTE David (mandataire LEMOINE Morgan à son départ 18h23) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel (arrivé à 17h30) – PECORARO Yvonne - PERRIER Didier – PLAINEAU Nadège (mandataire LEJAMTEL Ralph jusqu'à son arrivée 18h15) – RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SIMONIN Philippe – SOURISSE Claudine (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert jusqu'à son arrivée à 19h26) TARIN Sandrine (mandataire BROQUAIRE Guy jusqu'à son arrivée 19h24) - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel.

ABSENTS EXCUSÉS

BRANTONNE Pascal
BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à CATHERINE Arnaud
DUVAL Karine a donné procuration à ROUELLÉ Maurice
FAGNEN Sébastien a donné procuration à AMBROIS Anne
HUREL Karine a donné procuration à PERRIER Didier
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LAINÉ Sylvie
LEJEUNE Pierre-François a donné procuration à MARTIN Patrice
MORIN Lucie a donné procuration à VASSAL Emmanuel
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit
VIVIER Nicolas a donné procuration à PECORARO Yvonne

ABSENTE

HAMEL Estelle

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 18/11/2024
Reçu en préfecture le 18/11/2024
Publié le 20/11/2024
ID : 050-200056844-20241115-DEL2024_300-DE

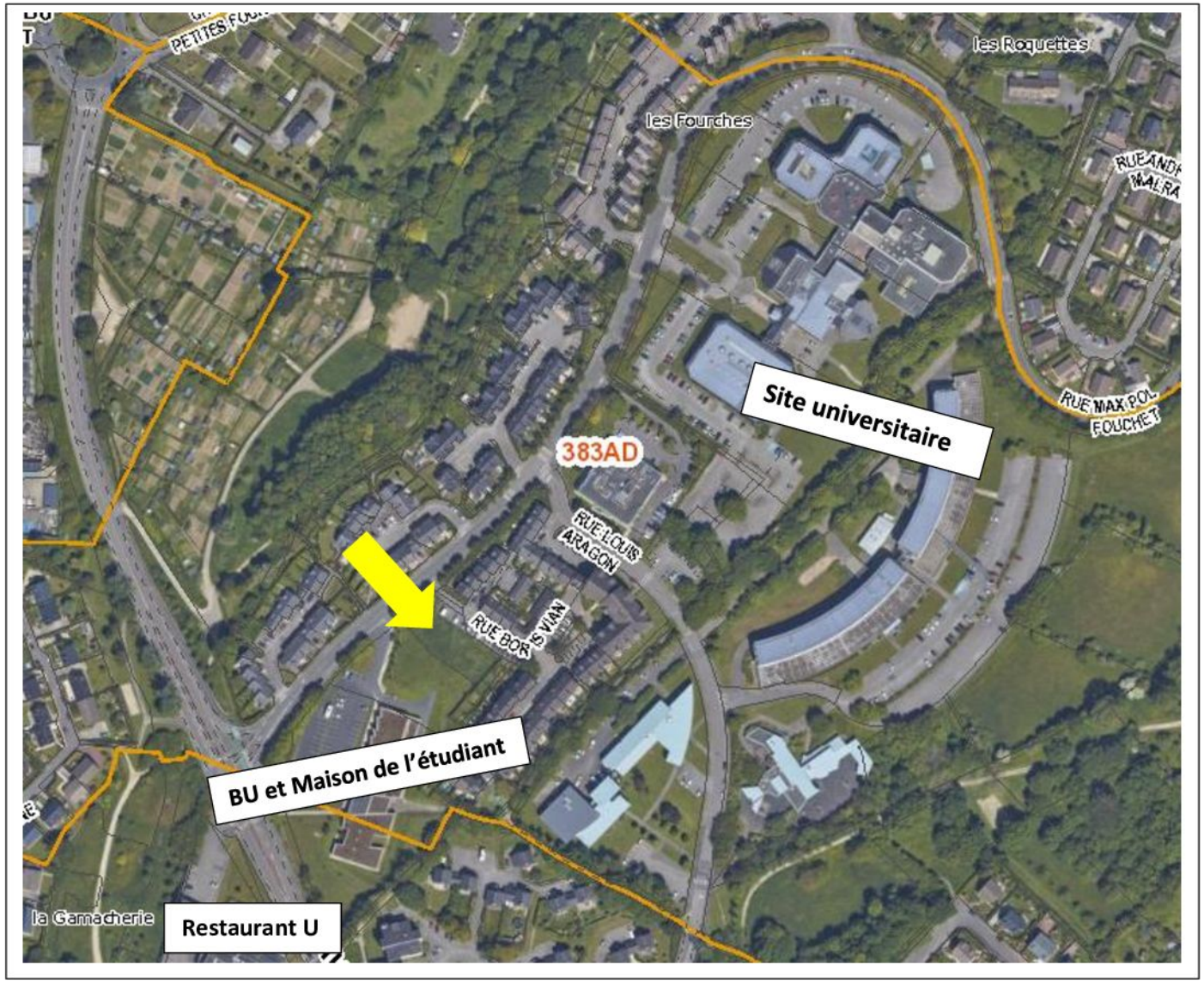

Envoyé en préfecture le 18/11/2024
Reçu en préfecture le 18/11/2024
Publié le 20/11/2024
ID : 050-200056844-20241115-DEL2024_300-DE